

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 18 janvier 2024

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°15

CADRE DE VIE

- Impasse Marcel Cerdan
- Déclassement partiel du domaine public
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Clotilde ROBIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Lucien MURZI à M. Edmond BOURGEON, Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN, M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Valérie PROST MALLET, M. Gilles PASSOT à M. Quentin GUILLERMIN, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à M. Guy SERGENTON, M. Guillaume BRASSEUR MINARD à Mme Adina LUPU BRATILOVEANU

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de modernisation de sa chaufferie du Parc en chaufferie biomasse, OPHEOR a sollicité la Ville de Roanne pour la mise à disposition de parcelles situées Impasse Marcel Cerdan à Roanne.

En effet, la création du silo bois au sein de l'ancien bâtiment dédié à la cogénération nécessite de prévoir un approvisionnement avec le retournement des camions à l'arrière du bâtiment (déchargement des camions de livraison de plaquettes forestières).

Pour cela, une convention d'occupation a été conclue pour la mise à disposition d'une partie des parcelles, à usage de voirie et d'espaces verts, cadastrées section BV n° 269 et n° 311, la parcelle BV n° 239 et une partie du domaine public communal.

Il est précisé qu'à l'issue des travaux, la chaufferie a vocation à intégrer le réseau de chaleur urbain de la Ville de Roanne via une convention de mise à disposition de l'équipement chaufferie biomasse. Aussi, cet espace sera à nouveau à l'usage de la Ville de Roanne par la suite.

Par conséquent, il convient de procéder au déclassement d'une surface de 400 m², issue du domaine public communal.

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, ce projet de déclassement qui concerne une voirie en impasse et dont la neutralisation d'une partie de l'espace public ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, est dispensé d'enquête publique préalable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le déclassement de la partie du domaine public communal située impasse Marcel Cerdan, représentant une superficie de 400 m² ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- dire que les dépenses en résultant seront prélevées sur le crédit prévu à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 29 JAN 2024

La Secrétaire de séance,

Clotilde ROBIN

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

